Formation professionnelle AMV

Coordination / financement

OdA TPA
Organisation der Arbeitswelt
Vorstand

Secrétariat SVS

GST
Présidence

ASAMV
Vice-présidence

SEFRI

Canton

détermine

L'OrTra AMV délègue 4 à 5 représentants

Droit de motion, pas de compétence décisionnelle

Commission DP&Q

Commission Suisse pour le développement professionnel et la qualité

Secrétariat SVS

En cas de besoin, on peut faire appel à des experts externes sans droit de vote!

SVS
Président

OrTra AMV
CI

ASAMV
Vice-Présidente

SEFRI

Cantons

Écoles
(1-2 représentants des enseignants spécialisés)

Formation

Surveillance par cantons

via centres CI

via entreprises formatrices

via écoles professionnelles

be-med AG (Berne)
CPS-MT (Locarno)
FREIS (Lucerne)
Juventus (Zurich)
Panorama (Lausanne)

Commission CI

(Y sont représentés les vét., les AMV, le canton, le fournisseur CI)

Romandie
Tessin
CH-centrale
Zurich
Berne

Procédure de qualification

Examens harmonisés

Commission procédure de qualification
5 représentants des membres de l'OrTra

CSFO
voix consultative
PV